

Lettre publiée dans le Journal de Montréal le 9 septembre 2008

Quand Me Grey divague !

Dans son édition d'hier, le Journal de Montréal publie une chronique de Me Julius Grey qui contient des arguments franchement grotesques.

Un étranger qui la lirait aurait l'impression que la police montréalaise assassine à qui mieux mieux, comme au Chili de Pinochet ! C'est curieux. La police montréalaise, entre autres à cause de son approche communautaire, est reconnue comme étant une des meilleures... Nous intervenons un million trois cent mille fois (1 300 000) par année et nos membres font l'objet de moins de 100 citations en déontologie.

" Nous avons adopté des lois draconiennes contre le terrorisme et le crime organisé, écrit Me Grey. Pourtant, à Montréal, le nombre d'innocents tués par des terroristes ou par la pègre est négligeable comparé à celui de citoyens tués par la police. "

D'abord, cette affirmation est fausse. Les milieux criminels (pègre, motards, gangs de rue, etc.) font infiniment plus de victimes que les policiers montréalais. C'est tellement évident pour quiconque lit un journal de temps à autre que prendre le temps de faire le décompte apparaît d'emblée comme une perte de temps. Bien sûr, on aura compris que les terroristes n'ont pas fait beaucoup de victimes à Montréal, mais cela ne fait pas des policiers montréalais des assassins... Que pense Me Grey des policiers New Yorkais ? Trouvent-ils davantage grâce à ses yeux, ayant fait moins de victimes que les terroristes ?

Ensuite, un minimum de bonne foi suffit pour constater que les décès qui surviennent dans le cadre d'opérations policières diffèrent fondamentalement des décès attribuables aux criminels. C'est toujours au nom de la sécurité publique que les policiers interviennent. Pour sauver des vies au détriment, parfois, de la leur. Que les interventions se terminent de temps à autre très mal est tragique, mais c'est très rarement à cause d'abus de pouvoir que cela se produit. Intervenir dans des situations risquées comporte nécessairement des risques, n'est-ce pas, et il peut en résulter des drames, tant chez les policiers que chez les citoyens.

Quatre-vingt-six pour cent des policiers qui ont tué obtiennent une exonération, s'indigne Me Grey... Ce n'est pourtant pas si compliqué à comprendre : pour qu'un meurtrier soit condamné, l'intention criminelle doit être démontrée. Or les policiers n'ont jamais d'intentions criminelles quand ils interviennent. En conséquence, ils sont effectivement souvent innocentés.

Ils n'éprouvent jamais non plus de fierté quand ils doivent utiliser leur arme. Bien au contraire. Beaucoup de policiers remettent leur carrière en question après avoir fait face à des situations aussi traumatisantes qu'un échange de coups de feu.

Concluons ainsi : les policiers ne sont certainement pas les seuls à devoir éviter d'abuser de leur pouvoir. Les gens qui ont une grande notoriété devraient eux aussi éviter de le faire, au nom du sens des responsabilités le plus élémentaire. Répétons-le : les faits de l'événement de Montréal-Nord ne sont pas encore connus...

- 30 -

Yves Francoeur, président
Fraternité des policiers et policières de Montréal